



DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n°8 du 03 mars 2023
Portant autorisation de défilé de carnaval le 24 mars 2023

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande présentée par madame Solène DOISNE, Directrice de l'école des deux bourgs de Vallenay, tendant à obtenir l'autorisation de faire un défilé à l'occasion de la Fête de Carnaval de l'école le vendredi 24 mars 2023 à partir de 14h00 jusqu'à 16h30 dans les rues du village, en passant par le lotissement Les Chargnes, pour arriver sur le parking de la salle des fêtes,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des enfants et des accompagnants.

ARRETE :

Article 1^{er} : A l'occasion de la fête de carnaval, madame Solène DOISNE, Directrice de l'école des deux bourgs de Vallenay est autorisée à faire le défilé de carnaval le vendredi 24 mars 2023 à partir de 14h00 jusqu'à 16h30.

Article 2 : Les enfants et les accompagnants emprunteront les rues suivantes : départ devant l'école primaire, puis le lotissement Les Chargnes en passant par le parking de la salle des fêtes, l'école maternelle place des Marronniers, puis retour par le lotissement Les Chargnes, avenue Hubert Gaulier sur les trottoirs, place Bascoulard, retour par l'avenue Hubert Gaulier sur les trottoirs, arrivée sur le parking de la salle des fêtes pour brûler monsieur Carnaval.

Article 3 : Madame Solène DOISNE, Directrice de l'école des deux bourgs doit assurer la sécurité du défilé avec le concours des services techniques de la commune de Vallenay

Article 4 : La Directrice de l'école des deux bourgs, la gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargés chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 03 mars 2023

Le Maire,
Marina DUPUY

